

Nyert

Maison de Nyert
alias Denyert, Nyert de Gambais

Ile-de-France (Comté de Montfort)

Annoblissement par charge

Armes :

Nyert : «D'argent, à deux plumes d'autruche de sable entrelacées en pal en redorte, au chef de gueules chargé de trois roses d'or.»

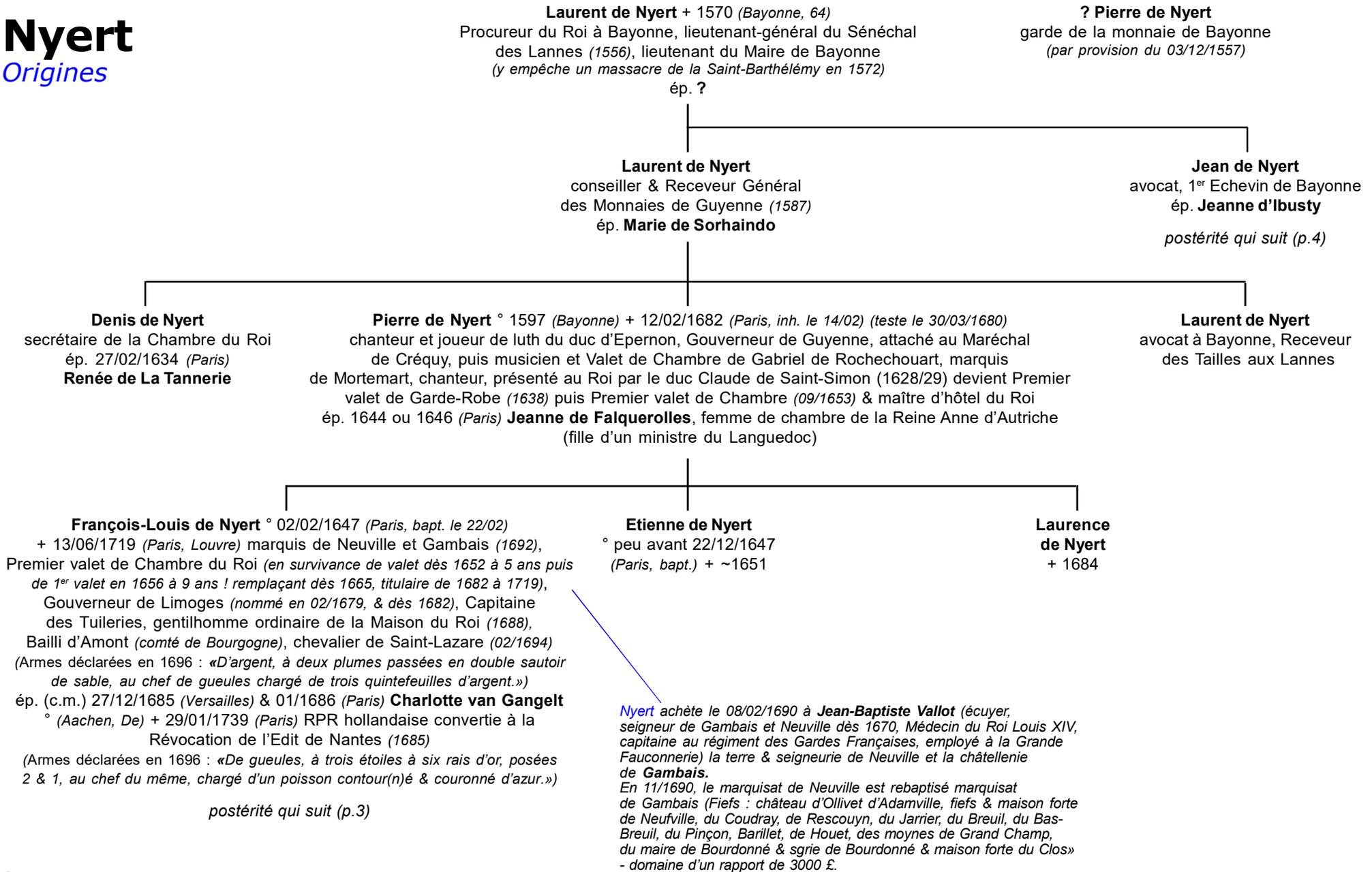
alias : «D'argent, à deux plumes (alias panaches) de sable passées en double sautoir, à un chef de sable chargé de trois quintefeuilles d'argent (alias roses d'or).»

Revol :

«D'argent, à trois trèfles de sinople.»

Sources complémentaires :

«Dictionnaire de la Noblesse», tome XI (F. A. Aubert de La Chesnaye-Desbois, éd. 1776),
«Grand Armorial de France», Henri Jouglu de Morenas & Raoul de Warren - Reprint Mémoires & Documents - 1948, Roglo, Généanet,
«Armorial & Nobiliaire de Montfort» (SHARY, de Dion, Grave),
«Les Nyert, exemple d'une ascension sociale dans la Maison du Roi au XVII^e siècle», Mathieu da Vinha : in «Dix-septième siècle» 2002/1 (n° 214),
«La Maison de Louis XIV (1702)», extrait de Trabouillet L., Versailles, 2009



Nyert

Seigneurs de

2

François-Louis de Nyert
et Charlotte van Gangelt

Louis de Nyert ° 20/09/1686 (Paris, Louvre ; bapt. 19/03/1687
à la Chapelle du château, Versailles) + 27/03 ou 02/05?/1736 (Paris)
marquis de Gambais, seigneur de Neuville, Gouverneur de Limoges,
«Capitaine, Lieutenant & Concierge du Château du Louvre, Tour du bois, haute & basse
Galleries en dépendant, & Portierdes première & seconde portes, haute & basse Cours,
& maisons tenant audit Château. Il a 1200. £. de gages sur la Recette de Paris»,
Gentilhomme de la Maison & Premier Valet de Chambre du Roi,
Lieutenant du Roi en Franche-Comté
ép. 19/03/1704 (Paris) **Marie-Anne (de) Marsollier** (teste en 1772)
(fille unique de Denis, conseiller au Grand-Conseil + 12/12/1708,
et de Jeanne Durand + 14/07/1733)

Louis de Nyert
° 02/09/1687 (Paris, Louvre ;
bapt. le 22/01/1690
à Notre-Dame, Versailles)
+ 22/05/1699 (Versailles)
Gentilhomme ordinaire de
la Chambre (en survivance
de son père en 1688),
Capitaine du château du
Louvre (en survivance de M.
Seguin) (ces survivances sont
transférées sur Louis l'aîné
dès le 17/06/1699)

? de Nyert (fille)
° 17/04/1689 (Versailles,
bapt. le 18/04, chapelle
du château, ondolement)

Louis de Nyert
° 04/03/1690 (Paris,
bapt. le 06/03/1690
à Notre-Dame, Versailles)
+ 22/05/1699 (Versailles)

Jeanne-Marthe de Nyert
° peu avant 02/04/1706
(Paris, bapt. à St-Germain-
L'Auxerrois)
(cède sa part de succession
au marquisat à sa soeur
en 1749)

Alexis de Nyert
+ 27/03/1736 (Paris, Louvre)
Capitaine du Louvre
(en survivance de son père
mais + le même jour
que celui-ci ?)

Alexandre-Denis de Nyert
° 10/11/1711 (Paris, Louvre, bapt. le 10/11)
+ 30/01/1744 (Paris, Louvre, inh/ le 31/01)
marquis de Gambais, seigneur de Neuville,
dessinateur & graveur, Premier Valet
de Chambre ordinaire du Roi (1736-1744),
Capitaine & Concierge du Louvre
(en survivance de son père)

sans postérité

Marie-Agnès de Nyert, dame de Bures (91)
° ~1712 (Paris, bapt.)
(vend ~1765, pour 400 000 £ le château de Neuville
et son domaine de 3 000 ha au marquis de Laverdy,
Contrôleur général des Finances de Louis XV.
Le château passera ensuite au gendre de ce dernier
le marquis de Labriffe dont la famille le possède
encore de nos jours)
ép. 04/09/1749 (Gambais, 78) **Charles-Henri
François de Revol**, seigneur d'Angliers ° 1714
+ 15/006/1760 (Paris, inh. le 16/06) conseiller
au parlement de Paris (1735-1760), Président
au parlement de Paris à la 1^o Chambre
des requêtes du Palais

Jeanne de Nyert
° peu avant
14/07/1715
(Paris, bapt.)
+ après 1749

Nyert

Seigneurs de

3

Jean de Nyert
et Jeanne d'Ibusty

Denis de Nyert

° peu avant 22/10/1621 (Bayonne, bapt.)
+ 06/11/1691 (Saint-Jean-Le-Vieux, 64,
inh. le 08/11 à Bayonne)
chanoine de Bayonne (dès 31/05/1641, 1644),
vicaire général de la Cathédrale de Bayonne
(teste le 27/10/1691 à Arsoritz, St-Jean-Le-Vieux)

Jean de Nyert

° peu avant 20/03/1623
(Bayonne, bapt.)

Laurent de Nyert

avocat au parlement,
habitant de Bayonne
ép. ?

Marie de Nyert (alias Deniert)

ép. **Jean Dujac**, lieutenant
de M. de Gramont, à la garnison
de Saint-Jean puis major
de la citadelle de Saint-Jean-
Pied-de-Port

Jeanne de Nyert

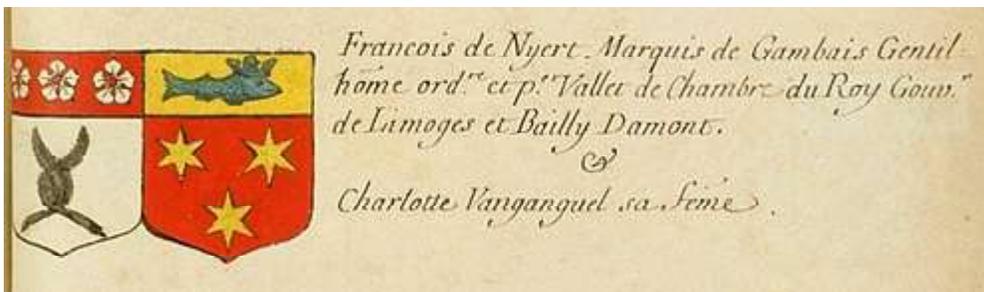
(légataire
de son oncle Denis
en 1691)

Mathieu de Nyert,

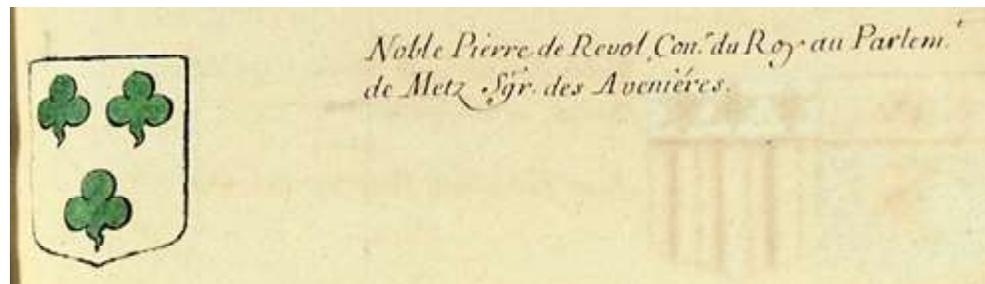
capitaine au régiment
de Piémont (dès 1691)

Nyert

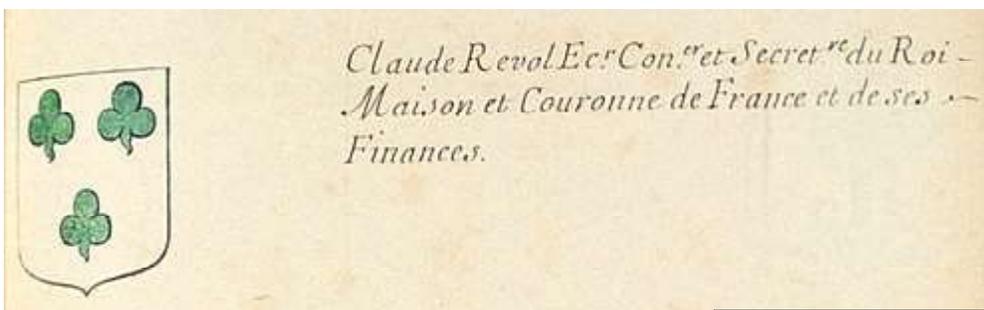
Annexe héraldique : Armorial d'Hozier



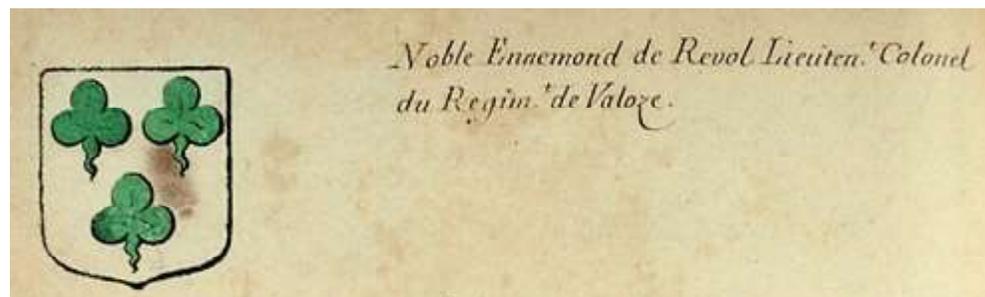
François de Nyert, marquis de Gambais (Armorial de Paris)



Pierre de Revol (Armorial de Dauphiné)



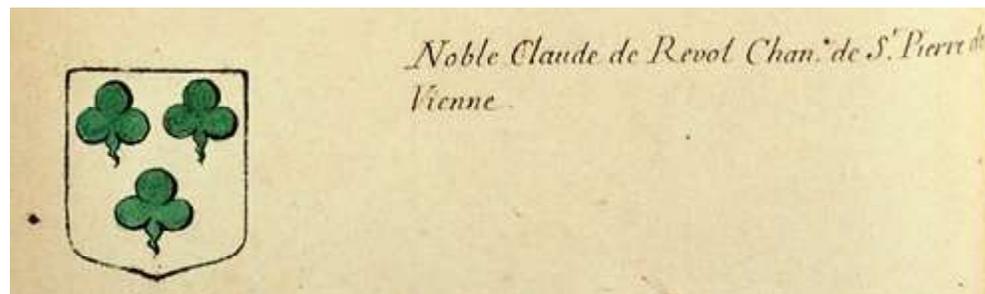
Claude Revol, marquis de Neuville à Gambais (Armorial de Paris)



Ennemond de Revol (Armorial de Dauphiné)



Revol (Dauphiné)



Claude de Revol, chanoine (Armorial de Dauphiné)

Nyert

Annexe documentaire

Les Nyert Premiers Valets de Chambre du Roi

Ils étaient quatre à se partager cette charge, par trimestre.

Les **Nyert** ont connu une destinée enviable à plus d'un titre. Leur ascension spectaculaire s'est faite sur deux générations à peine, voire sur une seule. S'ils n'eurent pas autant d'intimité avec Louis XIV que certains de leurs collègues, celui-ci ne les oublia toutefois pas dans ses bonnes grâces. Véritable dynastie de Valets de Chambre, ils ont marqué les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, mais aussi de Louis XV.

Le portrait si peu reluisant laissé par l'acérbe **Saint-Simon** de l'un des représentants de cette famille ne donne guère envie de s'intéresser aux **Nyert**. Fils d'un premier Valet de Chambre, «ce **Nyert**» eut pourtant une existence des plus étonnantes au regard de son époque : il appartenait à ce qu'on appelait la «privance» du Roi. Si le souverain était visible de tous, très peu étaient autorisés à lui adresser la parole : quel rôle pouvait donc jouer cet homme en mesure d'approcher si aisément l'intimité du plus grand roi qu'ait connu l'ancienne monarchie française ? Ce n'était ni un grand seigneur ni même un favori, mais bien un simple « valet » comme l'a écrit si justement le duc mémorialiste.

François-Louis de Nyert fut l'un des quatre premiers Valets de Chambre du Roi et par conséquent «un Officier considérable de la Maison du Roy».

Avant d'être promu premier Valet de Chambre, **Pierre de Nyert** a gravité de longues années dans l'entourage des grands seigneurs. Il appartenait probablement à une bonne noblesse de robe confirmée par lettres patentes le 4 mai 1667. Il est né en 1597 ou 1596, selon les documents à Bayonne où sa famille exerçait déjà quelques fonctions notables.

Selon **Tallemant des Réaux**, **Nyert** affirmait que « son grand-père estant maire, du temps de la Saint-Barthelemy, empescha qu'on ne fist le massacre dans Bayonne ». L'implantation dans le Labourd est réelle pour cette famille. Nous trouvons déjà, dans les provisions d'offices de la Cour des Monnaies le 3 décembre 1557, un **Pierre de Nyert** garde de la Monnaie de Bayonne.

S'agissait-il déjà du grand-père de notre Valet de Chambre ? Plus d'un siècle plus tard, en 1684, lors de l'inventaire après décès – en présence de **François-Louis de Nyert** – de Mlle **Laurence de Nyert** à Paris, le sieur **Picot** est nommé comme exécuteur testamentaire de la défunte pour les biens qu'elle possédait dans la capitale, tandis qu'un sieur de **Nyert**, chanoine à Bayonne, l'est pour les biens basques. Ce berceau familial labourdin est indéniable, pourtant **Pierre de Nyert** ne semble pas y être resté longtemps. Les seules sources à même de nous renseigner sur sa jeunesse sont des sources littéraires a posteriori relevant des mémorialistes.

Tallemant des Réaux, qui lui a consacré une historiette, révèle son goût précoce pour la musique qu'il pratique en amateur. Ce don de celui qui « a toujours chanté, de façon qu'on ne pouvoit pas dire qu'il fist le chanteur » n'échappe pas aux seigneurs locaux. Il s'adonne non seulement au chant mais il manie également avec grande habileté le luth.

Le duc d'**Epemon**, Gouverneur de Guyenne, le remarque et ne tarde pas à l'amener à Paris comme musicien. Transporté de salon en salon, **Nyert** est entraîné rapidement dans la haute société parisienne qui se bouscule pour venir écouter le talentueux chanteur. Le marquis de Mortemart **Gabriel de Rochechouart** (1600-1675), marquis puis duc (1650) se l'attache le premier comme domestique, il le fait son Valet de Chambre. C'est réellement **Gabriel de Rochechouart** qui lui permit, en le prenant sous sa protection, de devenir un intime du roi **Louis XIII** puis de son fils **Louis XIV**.

(...)

Au cours de l'hiver 1628-1629, le Roi de France était engagé dans un petit conflit entre le duc de Mantoue contesté par le duc de Savoie et l'Espagne. Le roi s'ennuyait en campagne.

Claude de Saint-Simon, le premier Gentilhomme de sa Chambre en année, se rappela avoir entendu **Pierre de Nyert** chez son ami le **marquis de Mortemart**. Sa vie durant, le fils du Béarnais goûta passionnément la musique ; tant et si bien que le Grand Louvetier de France pensa l'adoucir lors de ces étapes de montagne. Il invita **Gabriel de Rochechouart** à lui envoyer son musicien pour qu'il divertisse le roi dans ses moments de solitude. Mortemart dépêcha en toute hâte **Nyert** dans les Alpes. Le choix du premier Gentilhomme de la Chambre s'avéra judicieux. La voix et le luth de **Nyert** charmèrent tant le mélancolique souverain que **Saint-Simon** ne tarda guère à demander à son maître s'il consentait à l'abandonner totalement à Louis XIII.

Après la victoire du 6 mars 1629, le destin de **Pierre de Nyert** était scellé.

Très tôt, et peut-être même avant le marquis de Mortemart, **Nyert** fut aussi attaché au service du **maréchal de Créqui** (Charles 1^{er} de Blanchefort de Créqui (1578-1638)).

Ce dernier, passionné par les arts et les lettres, l'avait engagé le premier comme suivant pour son divertissement. Si le Roi avait remarqué et apprécié le musicien, **Nyert** n'abandonna pas pour autant ses premiers bienfaiteurs.

C'est ainsi qu'en 1633 **Créqui** l'emmena avec lui à Rome à l'occasion de ses missions d'ambassadeur. Ce voyage est capital dans la carrière musicale de **Nyert**. Il demeure en Italie pendant près de deux ans, durant lesquels il assiste aux représentations prestigieuses d'opéras donnés par les Barberini sur leur nouveau théâtre des Quattro Fontane et se lie d'amitié avec de grands musiciens ultramontains. **Nyert** écoute et sait qu'il a beaucoup à apprendre. Il prend ainsi ce que les Italiens ont de mieux dans leur manière de chanter (plus d'expressivité, de souplesse, de nuances) et le mêle à celle des Français. Lors de son retour à Paris en 1635, il s'empresse de proposer une réforme de la technique vocale : « Cette réforme, appliquée sans rigueur – il s'agissait seulement "d'ajuster la méthode italienne à la française" – rallia les musiciens les plus hostiles à l'art ultramontain. Cette réforme s'imposa d'autant plus vite que **Pierre de Nyert** s'appliquait très strictement ces principes à lui-même. Son influence sur l'art lyrique est incontestable et l'air de cour en est bouleversé. Le talent de **Nyert** (loué par La Fontaine, Mme de Sévigné ou encore Charles d'Assoucy) dépassait largement les frontières françaises.

L'ENTRÉE DANS LA MAISON DU ROI

Pierre de Nyert évolue dans l'entourage de **Louis XIII** depuis 1629 mais n'obtient une charge dans la Maison du Roi qu'en 1638. En juillet 1637 décédait **Martin Sopitre**, premier Valet de Chambre du Roi. Selon la tradition (non officielle), le plus ancien premier Valet de Garde-robe devait « monter à la chambre » ; **Vincent Roger** remplace ainsi **Martin Sopitre** dans la charge.

Louis XIII voit ici l'occasion de récompenser celui qui l'enchantait depuis des années avec son luth : **Nyert** est nommé à la Garde-robe et apparaît pour la première fois sur la liste de la Cour des Aides. Avoir été distingué par le Roi ne suffisait pourtant pas, encore fallait-il s'acquitter du prix de la charge que **Louis XIII** faisait l'honneur de confier à **Pierre de Nyert**. La plupart des charges de la Maison du Roi étant vénales, il fallut payer à **Vincent Roger** non seulement la valeur de l'office mais aussi une récompense de douze mille livres pour, comme on disait alors, le « dédommager » de ses bons et loyaux services. **Nyert**, bien qu'il chantât déjà régulièrement pour le plaisir du Roi, avait continué à percevoir dans les années 1630 les mêmes appointements du duc de **Créqui**. Pourtant, au moment de sa nomination, selon **Tallemant des Réaux**, **Nyert** semble sans fortune. Cette difficulté fut vite oubliée. **Louis XIII** fut généreux dès lors qu'il avait décidé d'avoir le musicien

Nyert

Annexe documentaire

auprès de sa personne. **Nyert** «n'avait pas un sou ; mais, comme il estoit en bonne reputation et qu'on voyoit bien que le Roy l'affectionnoit, il trouva cent mille escus avant que de sortir de la chambre de Sa Majesté». Escomptant sans doute une semblable libéralité, il alla trouver la reine **Anne d'Autriche** dans sa chambre pour lui faire part de cette bonté. Il ajouta cependant : «Je suis bien empesché, car il me faut trouver quatre mille escus».

La Reine ne lui donna rien. Il rencontra toutefois celle qui devait devenir sa femme.

Entrée dans la Maison d'**Anne d'Autriche** en 1633 comme femme de chambre, **Jeanne de Falguerolles** était fille d'un ministre de Languedoc, jeune veuve convertie.

Gasconne comme lui, cette même origine géographique joua certainement en faveur du musicien ; elle lui proposa sur-le-champ de lui prêter l'argent qui lui manquait tant. Ce geste gratuit charma **Pierre de Nyert** qui tomba aussitôt amoureux de la bienfaitrice. Cet amour naissant fut cependant vite contrarié ; **Nyert** ne souhaitait pas aller à l'encontre de son maître. **Louis XIII**, éprouvant le plus grand mépris pour sa femme, ne voulait pas qu'il y ait une quelconque correspondance entre ses gens et ceux de la Reine. Le Roi n'approuvait nullement l'affection que son nouveau premier Valet de Garde-robe portait à l'une des femmes de Chambre de son épouse. Sans cet amour qui le gênait dans sa profession, **Nyert** eût sans doute été promu plus rapidement premier Valet de Chambre, charge qui l'aurait encore plus rapproché du monarque.

Louis XIII ne pouvait toutefois s'opposer à cet amour, il se contentait seulement de répéter régulièrement à son fidèle serviteur : «Vous n'attendez que ma mort pour vous marier».

Jusqu'au décès de ce roi, et bien au-delà même, **Nyert** resta donc premier Valet de Garde-robe, bien qu'une charge de premier Valet de Chambre se libérait en 1640.

La faveur royale pouvait s'en aller tout aussi vite qu'elle était arrivée. L'humeur royale est versatile.

Charles d'Esmé de La Chesnaye en fit la triste expérience. Il avait été nommé premier Valet de Chambre en septembre 1635 et était très proche du Roi. Pourtant en 1640, **Louis XIII** était partagé entre son Premier ministre et son favori. **Cinq-Mars** ayant découvert l'espionnage que faisaient

La Chesnaye et **Du Perray** pour le compte du **Cardinal de Richelieu**, le Roi ne put que sévir :

«Et à la court, le 19^e de ce mois [mars], **La Chainée** premier vallet de chambre du roy et fort en ses bonnes graces fut chassé avec **le Péré**, frere de Mr le president de **Bailleul**, et quelques autres de leur cabale».

À cette occasion, **Nyert** aurait pu devenir premier Valet de Chambre, mais **Louis XIII** lui préféra **Pierre Forest** : premier Valet de Chambre de 1640 à 1653. Il s'en était tenu à la tradition, le nouveau promu étant le plus ancien de la Garde-robe. Cependant, le 21 avril 1643, **Jean-Baptiste Bontemps** – premier chirurgien du Roi, et donc étranger à la Garde-robe – succédait à **Vincent Roger**. Le Roi n'oubliait sans doute pas l'amour que **Nyert** portait à celle qui appelait **Anne d'Autriche** «Siresse».

Lors de sa dernière maladie, **Louis XIII** se rappelle cependant les raisons qui lui avaient fait engager **Nyert**. Durant les courts moments de rémission, **Nyert** est l'un des trois musiciens auxquels il fait régulièrement appel pour le divertir. **Marie Du Bois**, Valet de Chambre ordinaire, a laissé un émouvant témoignage de la mort du roi . Il rapporte ainsi, le 24 avril 1643, que le souverain

«commanda à **M. de Niert**, premier valet de garde-robe, d'aller prendre son luth, et il chanta des louanges à Dieu, comme *Lauda anima mea Dominum...*» .

Le musicien accompagne son maître jusque dans la mort qui intervint le 14 mai suivant.

Les paroles prophétiques de **Louis le Juste** se vérifièrent, les deux amants ne se marièrent qu'en 1644. **Nyert** avait respecté la mémoire de **Louis XIII**. De cette union naquirent deux fils. **François**,

né à Paris le 2 février 1647, fut baptisé le 22 février suivant à Saint-Germain-l'Auxerrois. Il eut pour parrain **François Servien**, conseiller du Roi et Abbé de Jouin. Il était le frère du puissant diplomate et financier **Abel Servien**, marquis de Sablé (1593-1659).

Un autre fils, **Étienne**, né peu de temps après, fut baptisé le 22 décembre de la même année avec pour parrain **Étienne Jehannot de Bartillat**, trésorier général de la maison de la Reine, et **Renée de La Tannerie**, femme de **Denis de Nyert**, secrétaire de la chambre du Roi, en fut la marraine.

Au début des années 1650, **Pierre de Nyert** paraît à son apogée social : il sert le Roi, le récent **duc de Mortemart** (premier Gentilhomme de la Chambre) est l'un de ses amis et non plus son maître, il est respecté des milieux artistiques. Il aurait pu s'en tenir là, mais cela serait oublier l'ambition dévorante qu'avait **Jeanne de Falguerolles** pour son mari. Elle, qui cherchait toujours à obtenir des grâces pour les siens, «a obligé parfois telles gens à luy donner qui n'en avoient nullement envie» (Tallemant des Réaux). Elle venait de perdre son fils cadet, aussi fit-elle de son mieux pour que son fils **François** obtînt rapidement en survivance la charge paternelle de premier Valet de Garde-robe. Elle n'eut de cesse que le Roi lui accorde cette grâce. En 1652, le jeune **Louis XIV** eut la bonté de se mettre à genoux afin que **François**, âgé de cinq ans à peine, puisse lui donner la chemise pour entrer en possession de ladite charge.

Dès la mort de **Louis XIII**, des changements étaient intervenus dans la Chambre du Roi, la Régente avait rappelé ses anciens fidèles : **Henri Jacquinot** et surtout **Pierre de La Porte**. Ce dernier, portemanteau de la Reine depuis 1621, fut de toutes les intrigues de la Cour. Il gagna complètement l'affection de la reine au mois d'août 1637, au moment de la célèbre affaire du Val de Grâce.

Pressé de révéler ce qu'il savait de la correspondance d'**Anne d'Autriche** avec son frère **Philippe IV d'Espagne**, il sut garder le silence malgré l'embastillement. À la mort de **Louis XIII**, **Anne d'Autriche** ignore la tradition et plaça tout bonnement ses créatures ; la Chambre échappait de nouveau à **Nyert**.

PIERRE NYERT, PREMIER VALET DE CHAMBRE

Bien après **Philippe III le Hardi**, il fallait toujours être gentilhomme pour être Valet de Chambre.

Ce n'est que sous le règne de **François 1^{er}** que les roturiers furent autorisés à servir en cette qualité, alors qu'ils ne pouvaient être auparavant que Valets de Garde-robe.

Le titre de Valets de Chambre se déprécia alors aux yeux des courtisans et de la noblesse de race.

Personne n'était à l'abri d'une disgrâce. Nommé en mai 1643, **Pierre de La Porte** eut à se démettre de sa charge dix plus tard. Convaincu de la protection d'**Anne d'Autriche**, il crut pouvoir tout se permettre à l'égard du **Cardinal Mazarin** qu'il abhorrait. Il fut le premier à coucher dans la chambre de **Louis XIV** lorsque celui-ci eut atteint ses sept ans et que l'enfant-roi «passa aux hommes». Il lui était très attaché. Il lui semblait donc naturel d'avertir la Régente sur ce qui concernait son auguste fils. Il osa ainsi l'informer, alors que les domestiques du Roi le déshabillaient à la Saint-Jean 1652, d'un «attentat manuel qu'on venoit de commettre sur sa personne». Il en accusait bien évidemment **Mazarin**, ce que ne put supporter **Anne d'Autriche**.

La sanction ne se fit point attendre, la Reine le fit avertir de ne pas se présenter à son quartier d'avril 1653 et lui annonça froidement, toujours par l'un de ses domestiques, sa disgrâce. **La Porte** eut beau se justifier, la décision était prise et son remplaçant pratiquement désigné.

Nyert, comme le rapporte **La Porte**, se montrait de plus en plus pressant : «On me laissa ainsi pendant sept à huit mois, pendant lesquels je m'en allai à une maison que j'avois en Brie, où **Nyert**, premier valet de garde-robe, vint me voir, pour me dire que c'étoit à lui à monter à la chambre, étant le plus ancien de la garde-robe. Je lui dis que comme je n'avois point commis de crime, et que Leurs Majestés étoient très justes, je ne croyois pas qu'elles me forçassent à donner ma démission ; que j'étois résolu de ne la point donner, et qu'il ne pouvoit prétendre à ma charge jusqu'à ce que l'on m'eût commandé de donner ma démission.»

Nyert

Annexe documentaire

Le moment était venu pour [Nyert](#) de rejoindre la Chambre. Pour ne pas se lancer dans une bataille qu'il était sûr de perdre, **La Porte** accepte de présenter sa démission. Grâce au duc **Claude de Saint-Simon**, [Nyert](#) est désigné pour lui succéder. Celui-ci rachète à son possesseur la charge 100 000 livres en septembre 1653, soit le prix qu'elle avait coûté dix plus tôt. Si la transaction était la même en monnaie de compte, la valeur réelle avait en fait baissé par rapport à 1643. Après s'être fait enregistrer à la Cour des Aides sur le « rulle » des États de la France, [Nyert](#) rejoignait **Clair Gilbert d'Ornaison de Chamarande** 1621-1699, Valet de Chambre du 18 janvier 1649 à décembre 1679, **Jean-Baptiste Bontemps**, Valet de Chambre du 21 avril 1643 à 1659 et **Jérôme Blouin** ~1610-1665, Valet de Chambre dès le 1^{er} septembre 1653. Nommé le dernier à la Chambre - ses lettres de retenue étaient datées du 29 octobre 1653 - ses compagnons avaient le pas sur lui et le devançaient pour chaque avantage, notamment sur le choix du quartier. Pourtant, il fut autorisé à devancer et à prendre rang d'ancienneté devant **Jérôme Blouin**, pourvu le 1^{er} septembre de la même année en lieu et place de **Pierre Forest**. Cette grâce lui fut octroyée au nom de son ancienneté dans la Maison du Roi : « Le Roy considerans les services de 15 années qu'a fidellement rendus au feu Roy et a Sa Majesté le **Sr de Niert** en la charge de son premier valet de garderobe et qu'il ne serait pas juste qu'au prejudice de son ancienneté il fut precede en celle de l'un de Ses Vallets de Chambre ordinaires couchans en sa Chambre et ayant les clefs de ses coffres par le **Sieur Blouyn** pour en avoir esté pourveu d'un semblable deux mois seulement ou environ avant luy [...] ». Avec ses trois collègues, il se partageait le service proche du Roi.

Le nouveau titulaire eut encore l'occasion d'apprécier les qualités ambitieuses de son épouse. Elle fit preuve d'un nouvel acharnement pour que le seul fils qui lui restait, **François**, soit reçu en survivance de cette nouvelle charge. **Tallemant des Réaux** s'est fait une fois encore le conteur amusé de cette envie tenace : «... depuis il [**Pierre de Nyert**] fut fait premier valet de chambre, et, l'année passée, comme sa femme poursuivoit chaudement la survivance, le Roy lui dit : « Qui te donneroit quatre doits de parchemin te feroit bien aise ? — En vérité, ouy, Sire », dit-elle. — « Eh bien ! » adjousta le Roy en riant, « ce sera dans douze ans ». Le Cardinal la trouva ensuite à la messe, et luy dit : « Que demandes-tu encore à Dieu ? ta chienne est retrouvée et ton filz à la survivance ». Elle luy saute au cou tout devant la Reyne, en luy disant : « Madame, excusez, s'il vous plaist, mon transport. »

François de Nyert obtint donc très jeune la survivance de son père, soit à neuf ans. Cela n'était pas rare. Quoi qu'il en soit, il est attesté comme survivancier de son père dès 1658.

Bien qu'il fût occupé auprès du Roi durant son service d'octobre, **Pierre de Nyert** fut loin d'abandonner la musique. Ce « dieu du chant à qui la France doit ce qu'elle a de fin et de touchant dans la belle manière de chanter » continuait d'apparaître dans les salons parisiens.

La musique italienne y était glorifiée en dépit de l'ascension croissante de celui qui n'était encore que **Giambattista Lulli**. **Pierre de Nyert** vieillissait et entretenait une correspondance suivie avec **Huyghens** dans laquelle ils évoquaient leurs souvenirs.

Nyert suivait pourtant encore la Cour lors de ses déplacements, notamment à Saint-Germain où il disposait, comme ses collègues **Bontemps** et **Chamarande**, d'un appartement de faveur dans le Château-Vieux. Ce logement était assez spartiate comme le suggère la description : au dernier étage (soit le quatrième), « entrant à main gauche de l'Escalier qui monte à la sale des Balets / M. Bontemps. 1 chambre et 3 cabinets. / M. de Chamarande. 1 chambre 2 cabinets. 1 petite entresole. 1 passage. (...) / La Plateforme. 1 chre et 1 cabinet. M. de Nyert ». Toutefois, il se faisait remplacer de temps à autre dans son quartier par son fils **François-Louis**, comme le lui permettait la survivance.

Celui-ci était autorisé à servir le monarque depuis qu'il avait dix-huit ans, c'est-à-dire depuis 1665. On le trouve ainsi de service en 1668 à la place de son père. Il le suppléa jusqu'à sa mort, qui intervint le 12 février 1682 : « Monsr **Pierre de Nyert**, aagé de 86 ans, premier valet de chambre du Roy, décédé en sa maison rue du Chantier, porté de l'église, en carrosse, dans celle des Capucins noirs, porte de Richelieu, en présence de M. **François-Louis de Nyert**, gouverneur de Limoges et premier valet de chambre du Roy, son fils, et de Messire, etc. (Signé) **François de Nyert**. » Cet acte, issu des recherches d'**Auguste Jal**, se fonde sur le document original. Il est très précieux dans le sens où l'ouvrage de l'historien fut écrit avant les événements de la Commune qui virent brûler l'état civil de Paris. En tant qu'héritier et légataire universel. Le testament de **Pierre de Nyert** est daté du 30 mars 1680. **François-Louis** devenait le titulaire de l'Office paternel ; proche en âge de **Louis XIV**, il pouvait être bien plus intime avec le Roi que ne le fut son père. « Ayant l'oreille du Roi », il utilisa au mieux son intimité avec le prince pour obtenir d'immenses grâces.

LA CONSOLIDATION SOCIALE

Le duc de **Saint-Simon** n'hésitait pas à mettre en avant la cupidité du premier Valet de Chambre **François-Louis de Nyert** qui, à l'en croire, ne ressemblait en rien à son père. Méfions-nous cependant des portraits de l'aigri **Saint-Simon**. Tout ce qui touchait au souvenir de son père, et donc de **Louis XIII**, était sacré. Au contraire, il ne supportait pas le pouvoir accru qu'avaient acquis les premiers Valets de Chambre de **Louis XIV**, ces hommes qu'il comparait aux puissants affranchis des empereurs romains. Le duc **Claude Louis Hector, maréchal-duc de Villars**, était plus mesuré dans ses propos et parlait du « sieur **Niel**, très homme d'honneur ». Il faut toutefois préciser que ces jugements étaient portés sur des services qu'avait pu ou non rendre le premier Valet de Chambre. Selon **Saint-Simon**, **Nyert** lui aurait rendu de mauvais offices, tandis que la remarque du maréchal de France se référait à la présentation d'un placet salvateur au roi.

En 1682, à la mort de son père, **François-Louis** était déjà dans tous les secrets de la cour. Les amours royales ne lui échappèrent pas ; comme chaque premier Valet de Chambre, il menait **Louis XIV** vers ses liaisons adultères. Leurs pères étant amis, il fut très bien avec la **marquise de Montespan**. Ce qu'il était, il le devait à son musicien de père. Il entra pleinement en charge de Valet de Chambre au moment où **Louis XIV** choisit Versailles, palais en perpétuelle construction, comme principale résidence de la Cour et siège administratif du pouvoir central. **Nyert** bénéficia rapidement d'un très beau logement de faveur dans le corps central du château. Beaucoup de grands seigneurs se seraient damnés pour un tel logement dont la superficie dépassait de loin les « cellules » aménagées dans les combles pour les milliers de courtisans.

Tout comme ses confrères, **Nyert** connut les bienfaits du roi. Comme le souligne l'acte de décès de son père, il était déjà gouverneur de Limoges en 1682, ce gouvernement lui ayant été accordé en février 1679. Très bien dans l'esprit du souverain, **François-Louis** n'eut aucune difficulté à obtenir un brevet de retenue de 100 000 livres sur sa charge de premier Valet de Chambre.

Ces brevets – aussi appelés brevets d'assurance – étaient, selon **Furetière**, des brevets que le Roi accordait à ses Officiers qui entraient en charge, pour la conserver après leur mort à leurs héritiers, ou une partie de son prix. En fait, ils n'étaient pas forcément délivrés à l'avènement en charge, mais souvent avant le mariage. Ces brevets étaient une sorte d'assurance (d'où leur seconde appellation) pour la famille, au cas où l'Officier viendrait à mourir en charge sans l'avoir résignée.

Nyert était en effet amoureux d'une jeune protestante. Elle était hollandaise et se nommait **Charlotte Van Gangel**. Épris d'elle depuis des années, il attendit cependant qu'elle se convertisse à la religion

Nyert

Annexe documentaire

catholique apostolique et romaine pour pouvoir l'épouser.

Cette conversion, un peu forcée certes, intervint après la révocation de l'édit de Nantes en octobre 1685. Il eut la chance d'avoir le roi comme témoin (ce que faisait **Louis XIV** pour chacun de ses premiers Valets de Chambre) : **Niert**, premier valet de chambre du Roi, fit hier signer S.M. son contrat de mariage avec **Mademoiselle De Vangangel** ; il y a dix ans qu'il en est amoureux, et il lui avoit toujours offert de l'épouser, si elle vouloit se faire catholique ; elle a demeuré ferme dans sa religion durant tout ce temps-là, quoiqu'elle pût être tentée par un si bon mariage ; enfin elle s'est convertie, et d'abord **Niert** est allé la trouver et lui a fait les mêmes offres ; elle est beaucoup moins riche que lui, et il est ravi de lui avoir donné une si grande marque d'amour.

Les nouveaux mariés eurent plusieurs enfants. **Louis** naquit le 20 septembre 1686 à Paris et baptisé le 19 mars suivant dans la chapelle royale du château de Versailles par **François d'Harcourt de Beuvron**, aumônier ordinaire du Roi. Il eut pour parrain **Louis XIV** et la **Dauphine de Bavière** en fut la marraine. Le 17 avril 1689 naissait une fille, ondoyée à Versailles le lendemain. Un autre fils – également prénommé **Louis** – naquit le 2 septembre 1687 et fut baptisé le 22 janvier 1690.

Cette étude sur les **Nyert** va nous permettre de corriger, sinon des erreurs, du moins des inexactitudes. Si **Nyert** ne connut pas autant d'intimité qu'en a connue **Bontemps** ou **Blouin** par la suite, il n'en fut pas moins l'un des « amis » de Sa Majesté. Bien qu'ils émettent des doutes sur la date exacte du mariage, tous les mémorialistes s'accordent à dire qu'**Alexandre Bontemps** fut présent à la cérémonie secrète qui unit **Louis XIV** à la **marquise de Maintenon**. Il ne nous appartient pas de discuter de la date. La nuit du 9 au 10 octobre 1683 paraît la plus vraisemblable et celle retenue aujourd'hui par les historiens. Il s'agissait précisément du quartier de **François-Louis de Nyert**. Couchant au pied du lit royal, comme le prescrivait le règlement, nous ne pouvons imaginer qu'il ne fut pas mis dans le secret.

De même, trois ans plus tard, l'extrême confiance de **Louis XIV** envers son Valet de Chambre se manifesta à nouveau. Il s'agissait pour le Roi de subir la «grande opération». Cette intervention célèbre sur la fistule royale était un véritable secret d'État. M. Le Roi en a fait une très bonne description. Il a montré tout le secret qui se fit autour de cet événement, où seulement quelques personnes proches du Roi telles que **Monseigneur**, **Mme de Maintenon**, **Louvois**, le **Père de La Chaise** (son confesseur), **d'Aquin** (son premier médecin) et bien évidemment **Félix** (son premier chirurgien) avaient été mises au courant. En revanche, les autres membres de la famille royale, pas plus que la Cour, n'avaient été mis dans le secret. L'opération eut lieu le 18 novembre 1686 avant le lever du Roi. Par la force des choses, **Nyert** ne put qu'être instruit de l'événement. Pouvons-nous parler de complicité dans ce cas précis ? Tout à fait. Le serviteur avait à garder un secret que personne, pas même la famille royale, ne connaissait. Le Roi lui avait fait confiance, et par conséquent avait fait de lui un complice.

Le goût de la musique ne semble pas être passé à **François-Louis**, qui s'occupa plutôt d'obtenir des charges pour s'affirmer socialement. En 1688, le Roi lui faisait don d'une charge de Gentilhomme ordinaire de la Chambre : «Le 27, le Roi donna la charge de gentilhomme ordinaire, vacante par la mort de **Gombault**, à M. **Nyert**, son premier valet de chambre, qui étoit alors en quartier. Cette charge ne sembloit pas lui être convenable, mais il avoit appris qu'il faut toujours demander aux rois, qu'il faut recevoir tout ce qu'ils nous donnent, et que, en cas de besoin, il vendroit cette charge cinquante mille livres.». **Nyert** enleva en même temps la survivance de cette charge pour son fils cadet **Louis**. Pour celui-ci, il réussit aussi à obtenir la survivance de la charge de Capitaine du Château du Louvre que possédait **René Séguin**.

Le 17 juin 1699, après la mort de cet enfant intervenue le 22 mai, le roi accepta que la survivance de ces deux charges passât à son fils aîné **Louis**. Ce dernier eut aussi la survivance de la charge de Concierge du Louvre. Entre-temps, **Nyert** avait acquis une terre qui lui permettait de se qualifier de marquis, bien que le nombre requis de dix terriers ne fût pas atteint.

Le 8 février 1690, il achetait en effet à **Jean-Baptiste Vallot** Ancien Capitaine au régiment des Gardes françaises la terre et seigneurie de **Neuville** et la **châtellenie de Gambais**.

La bâtisse a fière allure. Construit en 1560, le château de **Neuville** a conservé intacte son allure défensive. Il se compose de cinq corps de bâtiments qui forment un pentagone. Des fossés pleins d'«eau vive» entourent la maison, située à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Versailles.

Nyert devenait **marquis de Neuville**. En novembre de l'année suivante, le nom fut commuté en celui de **marquisat de Gambais**, terre plus aristocratique que **Neuville**. Plusieurs fiefs et seigneuries relèvent «en plain fief de la châtellenie de **Gambais**, membre du comté de **Montfort**.

Le fief et château d'**Ollivet d'Adamville**, le fief et la maison forte de **Neufville**, du **Coudray**, de **Rescouyn**, du **Jarrier**, du **Breuil**, du **Bas Breuil**, du **Pinçon**, **Barillet**, de **Houet**, des **moynes de Grand Champ**, du maire de Bourdonné et **sgrie de Bourdonné** et maison forte du **Clos**» Ce nouveau titre l'autorisa sans doute à se faire admettre dans les rangs des chevaliers de l'Ordre de Saint-Lazare, où il fut nommé en février 1694.

Dans L'état de la France, il apparaît aussi depuis des années sous la titulature : **François de Nyert**, premier Valet de Chambre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, Gouverneur de Limoges, Bailli du Bailliage d'Aumont au comté de Bourgogne en Franche-Comté ; nous ne savons quand il acquit ce dernier office. La multiplication de ces charges faisait de lui un homme riche.

Comme premier Valet de Chambre, il touchait 700 livres de gages auxquelles s'ajoutaient des appointements qui montaient la somme totale à 6 000 livres. Le gouvernement de Limoges était très bien pourvu, puisqu'il lui rapportait dans les années 1690 pas moins de 16 000 livres par an. Sa charge de Gentilhomme ordinaire lui rapportait 2 000 livres tandis que, après la mort des titulaires, les charges du Louvre lui rapportaient respectivement 1 200 et 400 livres (uniquement en gages). Nous n'avons en revanche aucune information quant à ses gages de Bailli. Par ailleurs, le domaine de Gambais devait rapporter quelque 3 000 livres

Cette position sociale importante lui permit de marier son fils encore mineur (il n'avait alors que dix-sept ans) à Mlle **Marie-Anne (de) Marsollier**, fille unique de **Denis Marsollier** – très riche conseiller du Roi au Grand Conseil. Le mariage eut lieu le 19 mars 1704 à la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois : «On parloit aussi du mariage du jeune **Nyert** avec la fille de **Marsollier**, conseiller au Grand Conseil, qui passoit pour être très riche, et l'on assuroit que le père **Nyert**, qui étoit de quartier auprès du Roi, lui avoit présenté le père et la fille dans son cabinet.»

La dynastie était assurée. Comme si les bienfaits du roi ne suffisaient pas, **François-Louis de Nyert** connut aussi la fortune du sort. A la mort de **Denis Moreau** Il fut successivement premier Valet de Garde-robe du Roi puis en 1707, il fut choisi par le défunt comme légataire universel.

Les biens laissés étaient immenses : «Le 7, **Moreau** mourut sur le midi, et à l'ouverture de son testament, on apprit qu'il avoit fait **Nyert**, premier valet de chambre du Roi, son légataire universel, ne laissant à ses héritiers que les propres qu'il avoit hérités de son père, qui étoient très médiocres, au lieu que le legs qu'il faisoit à **Nyert** valoit deux cent cinquante mille livres.»

Le marquis de **Dangeau** s'est lui aussi fait l'écho de cet important héritage :

«**Moreau**, premier valet de chambre de monseigneur le **duc de Bourgogne**, mourut ici. Il a fait **Niert**, un des premiers valets de chambre du roi, son légataire universel. On croit qu'il lui laisse la valeur de 100 000 écus qui étoient des biens d'acquêt. Il laisse à ses parents les biens qu'il avoit eus de sa famille. Il avoit un fort bel appartement dans le château, qui touche à celui de M. de **Niert** et que le roi

Nyert

Annexe documentaire

donne à **Niert** le fils, qui en avoit un qu'on donne aux capitaines des gardes de M. le **duc d'Orléans** (...).»

Bien plus que les biens matériels, **Moreau** laissait un superbe appartement contigu à celui de **Nyert** dans lequel étaient exposés de véritables chefs-d'œuvre. La **princesse Palatine**, après une visite dans cet appartement en 1702, avait décrit à la **duchesse de Hanovre** la magnificence de celui-ci où trônaient des Poussin, mais aussi un Carrache, un Mignard, un Van Dyck, un Bassan et nombre d'autres œuvres d'art. Sa fortune assurée, **Nyert** partageait son temps entre Versailles, Paris et son domaine de **Gambais**. De service en janvier depuis la mort d'**Alexandre Bontemps** en 1701, il n'assista pas directement à la dernière maladie de Louis XIV qui mourut le 1^{er} septembre 1715.

Le quartier de juillet était assuré par **Louis Quentin de La Vienne, marquis de Champcenetz** 1689-1757. Fils du premier Valet de Chambre **François Quentin**. Comme le prévoyaient les codes commensaux, les Officiers du Roi furent reconduits immédiatement dans leurs charges et passèrent au service de **Louis XV**. La Couronne ne souffrait pas de vacance. Contrairement à **Louis Blouin** 1660-1729. Fils de **Jérôme Blouin**, il fut Valet de Chambre, l'un de ses compagnons qui était également Gouverneur de Versailles, **François-Louis de Nyert** assura son service jusqu'à sa mort au Louvre le 13 juin 1719, à l'âge de soixante-douze ans. Il fut enterré en présence de son « fils **Louis**, gouverneur du Louvre, de M. **André Dacier**, garde du cabinet des livres du Roi, cousin du deffunt, etc.» (Saint-Germain-l'Auxerrois). Il laissait un fils, qui avait eu lui-même plusieurs enfants nés respectivement en 1706, 1710 et 1712.

Cette nouvelle génération ne se distingua pas particulièrement. **Louis de Nyert** mourut à son tour le 27 mars 1736. Son fils aîné, **Alexis**, disparut le même jour.

Les charges passèrent donc au fils cadet, **Alexandre Denis de Nyert**. Ce dernier fut également un dessinateur qui laissa un portrait de **Louis Alexandre Bontemps** 1669-1742. Fils d'**Alexandre Bontemps**, également Valet de Chambre. Il mourut en 1744. La dynastie de Valets de Chambre du Roi n'avait plus d'héritiers. Le château de **Neuille à Gambais** resta cependant dans la famille **Nyert** jusqu'en 1765. Endettée après de nombreux travaux entrepris en 1750, **Marie-Agnès de Nyert** Probable fille de **Louis de Nyert**, veuve du magistrat au Parlement de Paris **Charles François Henry de Revoil**, vendit alors pour 400 000 livres le domaine de 3 000 ha au contrôleur général des Finances de Louis XV – le **marquis de Laverdy**. À la mort du ministre, le château passa à son gendre le **marquis de Labriffe**, famille à laquelle appartient toujours le domaine.

Extrait de «Les Nyert, exemple d'une ascension sociale dans la Maison du Roi au XVIIe siècle» de Mathieu da Vinha : Dans «Dix-septième siècle» 2002/1 (n° 214), pages 15 à 34 (www.cairn.info)

Gambais & Neuville : en résumé

Gambais : cette terre & seigneurie du Mantois fut autrefois l'une des cinq Châtellenies du comté de Montfort.

Revenue à la Couronne par le mariage d'Anne, duchesse de Bretagne, avec le Roi Louis XII, elle est aliénée en 1551 à titre de rachat perpétuel à **Jean Griffon** qui la vend dès 1582 à **Anne de Bray**, veuve du sieur **Grandru**.

Joachim de Bellengreville en fait l'acquisition peu de temps après, Grand-Prévôt de l'Hôtel du Roi, époux de **Claudine de Maricourt** (veuve de **Nicolas 1^{er} Rouault de Thiembronne**).

À la mort de ce dernier, sans postérité, **Gambais** (et Neuville) passe(nt) à **Alolph de Rouault**, baron de Thiembronne et de Gamaches par licitation avec les autres héritiers et ayant-droits collatéraux.

Retirée du Domaine, **Gambais** est adjugé au même le 10/05/1625.

Lors de sa succession, les fiefs passent par sentence des Requêtes du Palais le 10/09/1642 à **Antoine de Bordeaux**, Ambassadeur en Angleterre et Président au Grand-Conseil.

On lui reprend **Gambais** comme terre engagée et on comprend cette seigneurie dans le lot de terres cédées au **duc de Bouillon** en échange de sa Principauté de Sedan par Contrat du 20/03/1651.

Bordeaux, qui conserve Neuville, ne tarde pas à racheter au **duc de Bouillon** la châtellenie de **Gambais** (1660).

À sa mort, Neuville et **Gambais** sont adjugées le 30/07/16701 à **Jean-Baptiste Vallot** et érigées en marquisat en sa faveur en un seul corps de fief de dignité sous le titre de marquisat de Neuville (par Lettres Patentes du 12/07/1672).

En 1690, **Vallot** vend son marquisat à **François de Nyert**, 1^{er} Valet de Chambre du Roi **Louis XIV** qui obtient de nouvelles Lettres Patentes (26/01/1692) pour changer son marquisat de Neuville en marquisat de **Gambais** (**Gambais** a toujours été réputée plus noble que Neuville, ne relevant nullement de la Couronne alors que Neuville était mouvante et dépendante du comté de Montfort lui-même cédé en 1690 au **duc de Luynes** contre le duché de Chevreuse).

Nyert augmenta son bien avec les paroisses de **Gambais**, **Condé** et **Esauteville**, ainsi qu'avec la seigneurie et le moulin d'Olivet, acquis en 1692 de **Louis-Charles François de Barthomier**.

À propos de **Gambais & Neuville**, voir aussi les dossiers **Labriffe & Rouault**